

Sabarat

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

.....
Juin 2022

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire p. 2

Délibérations
du Conseil Municipal p. 3

Finances : le compte
administratif 2021 p. 6

Les échos
de notre commission
sociale sabaratoise p. 7

Finances : le budget
primitif 2022 p. 8

Impôts et taxes p. 9

Cérémonie
du 8 mai 2022 p. 9

La vie associative p. 10

Histoire
et patrimoine p. 12

Merci aux associations pour
leurs articles et à la commission
communication, qui ont contribué
à l'élaboration de ce numéro.

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet - 09350 - SABARAT
Tél : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70
Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr

Directeur de publication
Laurent MILHORAT

Crédit photos
Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babnon.com

Impression : Imprimerie de Ruffié - Foix
Tirage : 300 exemplaires

Ce numéro peut être téléchargé
sur <http://www.sabarat.fr>



Le Mot du Maire

La fin de l'année scolaire pour nos petits sabaratois approche doucement mais sûrement. Cette période constitue le prélude aux vacances d'été. Chaque administré va pouvoir profiter du temps ensoleillé et de jours de repos bien mérités après des mois difficiles liés au contexte sanitaire.

Le printemps plein d'espoir et de renouveau succède enfin à un hiver long et son lot de difficultés : épidémie qui n'en finit plus malgré la levée progressive des restrictions sanitaires, explosion du coût de l'énergie et des matières premières qui génère de nouvelles tensions sociales, guerre aux portes de l'Europe à l'issue incertaine...

Comme promis dans le dernier bulletin d'information de la commune, le journal communal paraîtra deux fois dans l'année avec un numéro en hiver et un numéro au printemps.

Dans ce magazine municipal de juin, nous vous proposons les informations indispensables pour savoir ce qui se passe dans votre commune avec un zoom particulier sur les actes budgétaires votés en début d'année, le Compte Administratif et le Budget Primitif.

Lors de ce BP, le conseil municipal a voté les subventions aux associations. La municipalité en plus de son aide financière, accompagne les associations, par la logistique, le prêt des infrastructures communales et encourage ses bénévoles qui œuvrent sans compter ni leur temps, ni leur énergie.

Nous espérons vous rencontrer en nombre lors des fêtes de la Saint Anne qui aura lieu le dernier week-end de juillet. Il ne faut pas oublier toutes les manifestations qui ont rythmé les dernières semaines (omelette et loto organisés par le Foyer Rural, journée retrouvailles par le Comité des Fêtes, Feux de la Saint Jean par le club de pétanque, soirées d'observation à l'observatoire de Sabarat) et qui vont se poursuivre tout au long de l'été. Celles-ci sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune et font de Sabarat un village où le vivre-ensemble prend tout son sens.

Dans l'attente de se retrouver pour partager ces moments agréables, apprécions le bonheur de vivre à Sabarat !

Pour terminer cet édit, je vous souhaite un beau printemps pour aller vers un bel été.

Malgré la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, nous poursuivons notre action municipale pour mener à bien nos projets déjà initiés ou ceux à venir pour le bien de notre village. Nous comptons sur votre soutien et restons pleinement à votre écoute.

Avec mon fidèle dévouement

*Votre Maire
MILHORAT Laurent*



*Ensemble, transmettons
le meilleur.*



Délibérations du conseil municipal 2022

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.sabarat.fr

25 FEVRIER 2022

Présents : MM. MILHORAT Laurent – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie – ESQUIROL William – LAPEYRE Gwenaëlle – LEAL RAMIREZ Agnès – PONS Magnolia – THEULLION Jean-François.

Absents excusés : Monsieur REY Didier (procuration à M^{me} BARRÉ Patricia)
Monsieur BUSCAIL Arnaud.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : CONVENTION D'ACCUEIL D'ENFANT SCOLARISÉ À SAINT GIRONS ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur Didier REY, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la prise en charge par la Commune de Sabarat, des frais de scolarité liés à l'accueil au sein de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire de Saint-Girons d'un enfant domicilié sur Sabarat, soit 807,70 €, pour l'année scolaire 2021/2022;

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● OBJET : SIGNATURE CONVENTION DE MANDAT – TRAVAUX 2022

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la convention de mandat pour la réalisation de travaux sur la voirie communale annexée à la présente délibération

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Le résultat de Clôture du Compte de Gestion pour l'année 2021, établi par M. le Percepteur s'établit comme suit :

	RÉSULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2019	PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Budget Principal				
Investissement	- 27 996,99 €	0,00 €	- 6 073,30 €	- 34 070,29 €
Fonctionnement	139 324,44 €	27 996,99 €	36 019,91 €	147 347,35 €
TOTAL	111 327,44 €	27 996,99 €	29 946,61 €	113 277,06 €

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses :	232 439,73 €
	Recettes :	268 459,64 €
<i>Investissement</i>	Dépenses :	55 200,69 €
	Recettes :	49 127,39 €

- Résultat de fonctionnement exercice 2021 : 36 019,91 €
- Résultats antérieurs reportés : 111 327,44 €
- Résultat de fonctionnement à affecter : 147 347,35 €
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : - 6 075,30 €
- Solde des reports d'investissement : - 27 996,99 €
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 34 070,29 €

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 147 324,35 €
- un déficit d'investissement de 34 070,29 €

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- R 1068 (recettes) : 34 070,29 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- R 002 (recettes) : 113 277,06 € excédent de fonctionnement reporté.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

Pour consulter le Compte Administratif 2021, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro.

06 AVRIL 2022

Présents : MM. MILHORAT Laurent – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – ESQUIROL William -
LEAL RAMIREZ Agnès – PONS Magnolia – THEULLION Jean-François.

Absents excusés : Monsieur REY Didier (procuration à M^{me} LACANAL Carole)
Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Monsieur BUSCAIL Arnaud
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : PARTICIPATION COMMUNE AU FONDS UNIQUE HABITAT 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer une somme de 624,96 euros au Fonds Unique Habitat pour l'année 2021.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● OBJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Principe :

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions

pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au Conseil municipal de constituer une telle provision au regard des montants mandatés mais non recouverts concernant les loyers de la Carrière de SABARAT dus par l'entreprise Zago pour un montant de 10 594.79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE ET DÉCIDE** de constituer une provision pour créance douteuse pour la somme de 10 595 €

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATIONS 2022

M^{me} PONS ne prend pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes

Mr REY ne prend pas part au vote de la subvention du SABARAT Olympic Club - Pétanque

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2022
Comité des Fêtes	3 700 €
École - Coopérative Scolaire	600 €
Association Parents d'élèves	150 €
ACCA	2500 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	250 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	125 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL	8 725 €

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

OBJET : TAXES FONCIÈRES 2022

Taxes	Taux d'imposition 2021	Taux d'imposition 2022
Foncière (bâtie)	32,17	32,17
Foncière (non bâtie)	76,87	76,87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour les taux des taxes foncières, approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit : 32,17 % pour la Taxe Foncière Bâtie et 76,87 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	385 128 €	385 128 €
Investissement	416 133 €	416 133 €
TOTAL	801 261 €	801 261 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2022 de la Commune de SABARAT arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Pour consulter le Budget Primitif 2022, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro.

20 AVRIL 2022

Présents : MM. MILHORAT Laurent – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie ESQUIROL William – LAPEYRE Gwenaëlle – LEAL RAMIREZ Agnès – PONS Magnolia – THEULLION Jean-François.

Absents excusés : Monsieur REY Didier (procuration à M^{me} BARRÉ Patricia)

Madame LACANAL Carole (procuration à M. MILHORAT Laurent) / Monsieur BUSCAIL Arnaud.

DÉLIBÉRATIONS

Suite au passage en M57 décidé par la commune en conseil municipal le 20 octobre 2021, la gestion des dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement a changé.

L'inscription de ces crédits doit répondre aux règles suivantes :

- La nomenclature comptable M57 prévoit que les dépenses imprévues sont limitées à 2% des dépenses réelles de chaque section étant compris dans le seuil de la fongibilité asymétrique.
- Les dépenses imprévues ne peuvent se présenter que sous la forme d'AP ou d'AE.
- Les dépenses imprévues de la section d'investissement ne peuvent pas être financées par l'emprunt.

Pour rappel, l'article D.5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédit et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution. Cette nouvelle façon de gérer les dépenses imprévues nous a été communiqué après le vote du Budget Primitif le 06 avril. Voilà pourquoi il nous faut revoter le BP 2022.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2022 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	385 128 €	385 128 €
Investissement	419 811 €	419 811 €
TOTAL	804 939 €	804 939 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2022 de la Commune de SABARAT arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Finances : le compte administratif 2021

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier ainsi que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	35 870,61 €
Cantine	13 501,00 €
Frais scolarité ULIS	1 018,64 €
Eau et assainissement	1 422,59 €
Electricité	13 107,20 €
Combustible	753,68 €
Carburant	889,16 €
Fournitures techniques et Produits de traitement	2 421,59 €
Fournitures administratives	532,61 €
Fournitures scolaires	1 490,53 €
Vêtement de travail	130,00 €
SERVICES EXTÉRIEURS	18 586,42 €
Formation	740,00 €
Locations Mobilières	1 368,00 €
Entretien Terrain et Bâtiments	832,93 €
Entretien Réseaux et Voirie	6 923,60 €
Entretien Matériel Roulant	1 631,99 €
Entretien Autres Biens Mobiliers	470,27 €
Maintenance	1 495,16 €
Assurances	5 084,26 €
Doc Générale et Technique et Autres Frais Divers	40,00 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	6 708,52 €
Honoraires et Publications	1 195,00 €
Fêtes et Cérémonies	1 157,88 €
Frais affranchissement	337,77 €
Frais Télécom	1 302,76 €
Adhésions et concours divers	2 508,81 €
IMPÔTS ET TAXES	2 934,00 €
Taxes Foncières	2 934,00 €
CHARGES PERSONNELS	132 376,95 €
ATSEM Bordes sur Arize (50 % du temps en classe à la charge de la commune de SABARAT) Retards années 2019-2020 + année en cours	17 620,09 €
Cotisations CDG et CNFPT	827,80 €
Rémunérations Personnel Communal	75 774,08 €
URSAFF	13 185,00 €
Retraite	18 619,52 €
Assurance Absence Personnel	5 627,46 €
Supplément Familial - Cotisations - Médecine du travail	723,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	28 645,92 €
Indemnités Élus + Cotisations retraites	17 994,36 €
Contribution SDE09 (Emprunts Eclairage Public), SDIAU et FUH	6 301,56 €
Subventions aux associations	4 350,00 €
CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	7 317,31 €
Intérêts Emprunts	7 317,31 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	232 439,73 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATION DE CHARGES	8 733,88 €
Remboursements : rémunération personnel + CNRAC	8 733,88 €
PRODUIT DE SERVICE, DOMAINE ET VENTE	5 998,30 €
Redevance occupation du domaine public	315,00 €
Vente repas cantine	5 683,30 €
IMPÔTS ET TAXES	168 133,66 €
Impôts directs locaux	107 537,00 €
Attribution de compensation	41 185,00 €
FNGIR et FPIC	8 280,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	11 131,86 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70 205,19 €
DGF + Dotation Solidarité Rurale	47 730,00 €
Dotation nationale de péréquation	6 227,00 €
Dotation Elu Local	4 541,00 €
Participation Etat pour organisation élections	382,72 €
FCTVA	311,47 €
Attribution FDTP	2 732,00 €
Compensation exonération taxes foncières	8 281,00 €
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	14 504,88 €
Location Appartements communaux	10 683,36 €
Location Garages	2 393,40 €
Location Local Bibliothèque par la CC Arize-Lèze	840,00 €
Location Salle Polyvalente	480,00 €
Chauffage Salle Polyvalente	108,12 €
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	883,53 €
Produits Financiers	2,13 €
Produits exceptionnels - Remboursements sinistres	881,40 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	268 459,64 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 EN FONCTIONNEMENT	+ 36 019,91 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019	+ 139 324,43 €
PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT 2019	- 27 996,99 €
RÉSULTAT À AFFECTER	+ 147 347,35 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 470,42 €
Équipement Visioconférence	4 121,62 €
Aménagement Accueil Mairie	3 753,60 €
Matériel informatique	1 928,40 €
Mobilier de Bureau	571,20 €
Équipement protection Covid	117,60 €
Panneau Lumineux Kit Mise à Jour	978,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 722,06 €
Eclairage Public Route de Pailhes	14 482,06 €
Clé Signature électronique	240,00 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	29 008,21 €
Remboursement Capital Emprunts Propres	20 334,69 €
Remboursement Capital Emprunt Voirie	6 478,41 €
Remboursement Taxe Aménagement	2 195,11 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP	55 200,69 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
AFFECTATION EN RÉSERVE EN INVESTISSEMENT	34 070,29 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT	113 277,06 €

Exemples de dépenses de fonctionnement

Les frais de personnels :
ils sont de plus en plus importants, avec 58 % des dépenses totales de fonctionnement en 2021.

Une fuite sur le réseau de la Goutte :
ce sont plus de 800 € de frais de réparation. En 2021, il y a eu 3 interventions.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 867,60 €
État	1 447,60 €
Département Ariège	2 420,00 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSEAUX	30 759,79 €
FCTVA	1 306,83 €
Taxes Aménagement	1 455,97 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	27 996,99 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	14 500,00 €
Prêt Eclairage Public Route de Pailhes	14 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	49 127,39 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 EN INVESTISSEMENT	- 6 073,30 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	- 27 996,99 €
SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 34 070,29 €

Exemples de dépenses maîtrisées

Frais d'électricité :
en 2016, ils étaient de 16 325 €, mais seulement de 13 107 € pour 2021. Grâce à la coupure de l'éclairage public, ce sont plus de 3 000 € d'économie annuelle malgré l'augmentation du prix de l'énergie.

Frais d'affranchissement :
1 053 € en 2016, mais de 338 € pour 2021. Grâce aux efforts du personnel et à la dématérialisation, ce sont plus de 700 € annuels d'économie.

LES ÉCHOS DE NOTRE COMMISSION SOCIALE SABARATOISE

La Commission Sociale de la Mairie de Sabarat vous informe que vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous au secrétariat de la Mairie ou par mail afin de rencontrer les élus en charge des questions sociales sur notre commune.

En effet, selon vos besoins, nous pourrions vous aider pour toutes les démarches administratives ou vous mettre en relation avec des professionnels qui vous orienteront au mieux dans le but de savoir à quelles aides existantes vous pouvez prétendre en fonction de votre situation. D'autre part, si des administrés(es) souhaitent rejoindre et s'investir dans la Commission Sociale, vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour terminer, nous encourageons toutes les associations sabaratoises à se faire connaître, une tribune libre dans notre journal leur est ouverte afin de communiquer avec la population sur leurs actions.

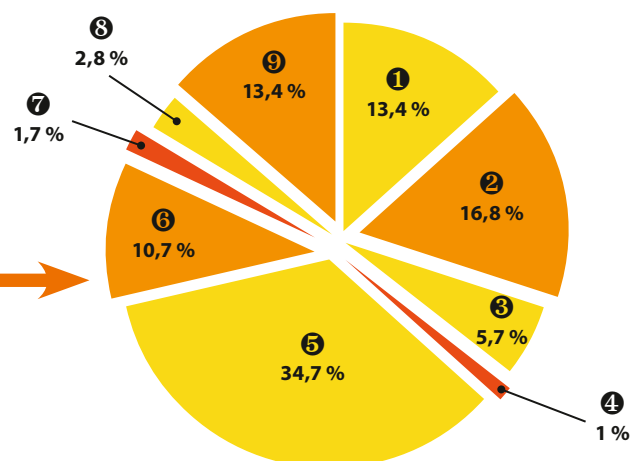
Vous trouverez, en plus, à partir de ce numéro de juin 2022, avec chaque bulletin d'information de la commune, une plaquette détaillant une aide sociale à laquelle vous pouvez peut-être prétendre. La première concernera « La Complémentaire Santé Solidaire, la mutuelle à 1 euro par jour ».

Secrétariat de la mairie : 05 61 69 91 08
Adresse mail : social.sabarat@orange.fr

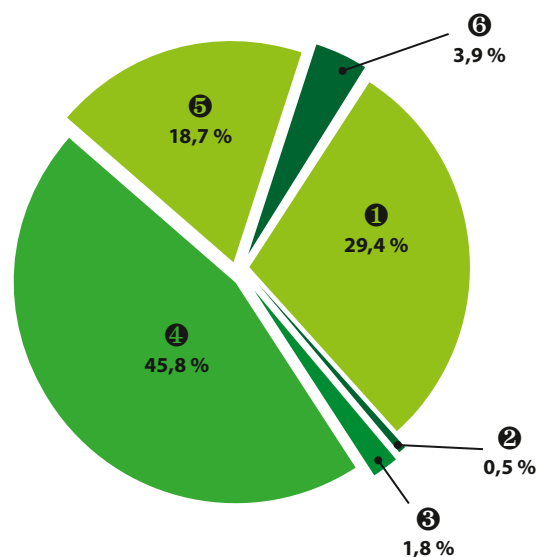
Finances : le budget primitif 2022

Acte majeur de la vie municipale, il montre quelles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il doit impérativement être équilibré dans les deux sections. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
① ACHAT ET VARIATION DE STOCK	51 500 €
② SERVICES EXTÉRIEURS	64 700 €
③ AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	21 877 €
④ IMPÔTS ET TAXES	3 500 €
⑤ CHARGES PERSONNELS	133 500 €
⑥ AUTRES CHARGES DE GESTION	41 200 €
⑦ CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	6 601 €
⑧ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONNÉES	10 595 €
⑨ VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	51 655 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP	385 128 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
① EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	113 277 €
② ATTÉNUATION DE CHARGES	2 000 €
③ PRODUIT DE SERVICE, DOMAINE ET VENTE	6 715 €
④ IMPÔTS ET TAXES	176 165 €
⑤ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	71 868 €
⑥ AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE ET PRODUITS FINANCIERS	15 103 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	385 128 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Études Bourg Centre	22 980 €
Architectes salle Polyvalente	26 400 €
Clé électronique signature	500 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Rénovation énergétique Salle Polyvalente	241 500 €
Mise en Accessibilité WX Public	50 178 €
Mise en place alarme Incendie	6 460 €
Petits Équipements Voirie Services Techniques	8 400 €
Panneau Basket Terrain Multisports	500 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	
Remboursement Capital Emprunts Propres	21 583 €
Remboursement Capital Emprunts Voirie	6 769 €
Remboursement Caution Appartements Communaux	450 €
SOLDE EXÉCUTION INVESTISSEMENT REPORTÉ	34 071 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP	419 811 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
Etat	122 600 €
Région Occitanie	46 657 €
Département Ariège	23 083 €
SDE09	29 500 €
EPFO	5 745 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSEAUX	
FCTVA	56 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	34 071 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
Emprunt Salle Polyvalente	50 000 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	51 655 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	419 811 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2022	
ASSOCIATIONS	SUBVENTION
Comité des Fêtes	3 700 €
École - Coopérative Scolaire	600 €
Association Parents d'élèves	150 €
ACCA	2 500 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	250 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	125 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNALES	8 725 €

Montants votés en CM sous réserve d'un dépôt de demande de subvention.

Impôts et taxes

Taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

32,17 % pour la Taxe Foncière Bâtie et 76,87 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Les taux votés sur la commune sont des taux très faibles par rapport aux communes Ariégeoises et aux communes de la même strate de population. En effet, le taux moyen départemental pour la Taxe Foncière Bâtie est de 35,77 % en 2021 et de 76,74 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Comparatif des taux des taxes foncières votés en 2019 par les communes du département de l'Ariège.

Les taux de la commune de Sabarat sur les 326 communes du département :

- le 216^e pour le Foncier Bâti
- le 185^e pour le Foncier Non Bâti

CEREMONIE DU 8 MAI 2022

Après ces 2 longues années à respecter les protocoles sanitaires, la municipalité de Sabarat est heureuse d'avoir pu renouer avec la traditionnelle cérémonie du souvenir et de partager le verre de l'amitié en compagnie de la population, en ce 8 mai 2022. Le conseil municipal de la commune vous donne rendez-vous le 11 novembre 2022 pour commémorer le 104^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.



Le budget d'investissement

Budget exceptionnel, de près de 420 000 € avec plus de 300 000 € d'investissement réel avec un taux de subvention de plus de 75 % des montants HT.

Total des dotations

(Dotations versées par l'état pour le fonctionnement de la collectivité)

En 2021, il était de 53 957 €.

Il est de 54 774 € pour 2022.

En 2013, il s'élevait à 66 690 €.



La vie associative

Formation « Sécurité à la chasse »

La sécurité à la chasse, des chasseurs et des non-chasseurs est la priorité de tous et de chacun à la fois, à travers son comportement. Tout doit être mis en œuvre pour réduire le nombre d'accidents.

À la demande des présidents d'ACCA, la fédération départementale des chasseurs de l'Ariège organise par l'intermédiaire de son service technique des réunions de sécurité. Un technicien se déplace et assure cette formation sur place.

Le jeudi 14 Avril 2022 à 21 h, salle du Langoust à Sabarat, s'est tenue une réunion regroupant les ACCA d'Artigat, le Fossat, le Carla-Bayle, Méras, Sieuras, Daumazan sur Arize, Campagne sur Arize, les Bordes sur Arize, Sabarat et le Mas d'Azil.

Pas moins de 140 chasseurs étaient réunis dans la salle, autour du formateur et technicien de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ariège : Laurent Chayron.

« La formation a pour but de sensibiliser chaque chasseur à la problématique de l'accident de chasse. Elle doit permettre une prise de conscience à travers des exemples précis et convaincants. Loin des discours moralisateurs, une approche pédagogique est proposée sur la base d'un échange avec les participants. Toutes les questions sont abordées sans tabou ni préjugés. Si l'accident de chasse en battue est longuement abordé la chasse individuelle est aussi traitée. Pour une meilleure efficacité de cette formation, il est préférable de la programmer juste avant l'ouverture de la chasse ou en début de saison. »

Cette formation est obligatoire pour obtenir la validation du permis de chasser sur une période de 8 ans. Obtenue, elle est valable 10 ans. Pour suivre la formation

« **Sécurité à la chasse** » vous pouvez vous inscrire par téléphone au 05 61 65 04 02 ou par e-mail à : fdc09@wanadoo.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

La formation est effectuée à la demande et au bon vouloir des présidents d'ACCA, une date est fixée en fonction des disponibilités des membres de la société de chasse et du technicien chargé de la formation. La formation a lieu au plus proche de vous, au sein des ACCA concernées.



Toit à Moi

Le projet de l'association **Toit à Moi** est né d'une indignation, de l'envie de citoyen-ne-s de se mobiliser pour soutenir les plus fragiles. Depuis 2007, l'association achète des logements dans toute la France pour loger et accompagner des personnes en grande précarité. Il s'agit d'un dispositif tremplin, qui a pour ambition d'aider des personnes en situation d'exclusion à changer de vie durablement.

L'action de l'association est basée sur trois piliers :

- **le logement**, dont l'association est propriétaire. Il est meublé et équipé, la personne participe aux charges en fonction de ses ressources ;
- **l'accompagnement personnalisé**, réalisé par un travailleur social, qui vise à soutenir la personne en fonction de ses besoins et lui permettre de retrouver une autonomie (démarches

administratives, insertion professionnelle, santé, famille, etc.) ;

- **le lien social**, grâce aux bénévoles qui proposent régulièrement des temps partagés : un café, un repas, une balade, une course, une sortie culturelle ou sportive, etc.

L'association développe aujourd'hui une antenne sur le territoire Arize-Lèze, où deux logements ont déjà été acquis, qui permettront d'accueillir en juin les premières personnes. **L'un de ces logements se situe à Sabarat, l'autre à Daumazan-sur-Arize.**

L'achat des logements est possible grâce aux parrains et marraines, des particuliers qui donnent en moyenne 20€ par mois à l'association. 20€ qui ne leur coûtent que 5€ par mois après déduction fiscale, soit environ 1€ par semaine. Le fonctionnement de l'association

est, lui, principalement financé par du mécénat d'entreprise et des fondations.

À ce jour, une dizaine de citoyen-ne-s a déjà rejoint le mouvement pour devenir bénévole ici en Ariège, donner un peu de son temps afin de participer à ce projet solidaire.

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre action, vous pouvez contacter **Richard BASTIEN**, travailleur social et permanent salarié :

- 06 72 29 56 06
- richard.bastien@toitamoi.net





Observatoire : la saison estivale se prépare.

Pendant que les classes ariégeoises ou haut-garonnaises réservent encore des journées ou demi-journées à l'Observatoire de Sabarat pour la fin de cette année scolaire, il faut déjà penser à la saison estivale où ce sont les centres de loisirs mais surtout les nombreuses familles touristiques qui fréquenteront à leur tour l'établissement.

Après réservation via le site internet de l'Observatoire, les vacanciers seront accueillis dès 21h et participeront à des animations jusqu'à la tombée de la nuit avant de pouvoir observer le ciel à l'oeil nu ou avec les instruments.

Mais les réservations s'appliquent aux après-midi puisque l'Observatoire sera ouvert afin de faire vivre aux participants une aventure unique à la manière d'un escape-game sur le thème de l'astronomie.

De plus, **un autre stage petite ourse pour les 8-14 ans sera planifié mi-juillet** augmentant ainsi le nombre de jeunes diplômés au terme de leur formation de 3 jours. En effet, depuis que l'observatoire

de Sabarat organise cette formation dans le cadre de l'AFA (Association Française d'Astronomie), **75 enfants se sont vu remettre le diplôme Petite Ourse en sept stages.**

Les adultes auront également leur formation astronomie annuelle mais en automne cette année. Concernant les conférences, une fois encore, Dominique Proust, ingénieur hors classe au CNRS et Astrophysicien à l'observatoire de Paris, campus de Meudon sera présent à l'Observatoire pour faire découvrir samedi 13 Août les mystères de l'univers au public. D'autres intervenants ont été sollicités pour animer chacun une soirée avec des thématiques différentes. Dès confirmation, toutes les dates seront précisées sur le site internet très prochainement. 31 ans après son inauguration, la coupole qui avait déjà connu certains liftings retrouvera après l'été une certaine jeunesse... mécanique cette fois-ci. Pour finir, l'objectif de l'Observatoire de Sabarat, titulaire de l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire

par la DDCSPP, est de devenir une école d'astronomie. De très nombreuses animations y sont déjà proposées mais l'animateur de l'Observatoire, déjà agréé Éducation Nationale, Animateur Petite Ourse AFA et animateur CNES micro fusées se rendra prochainement au siège de l'Association Française d'Astronomie à Paris afin d'obtenir après un stage de deux jours, le tout nouvel agrément infox **pour proposer par la suite auprès de différents publics (enfants et adolescents) l'animation « Débusquez les infox en astronomie ».**

Cette animation conçue pour les 9 à 16 ans permettra aux jeunes d'appréhender les réseaux sociaux et de vérifier les informations qui y sont diffusées. Cette animation sera présentée à l'Observatoire comme elle peut l'être au sein même des établissements qui souhaitent l'accueillir : Médiathèques, Établissements scolaires... Infos et inscriptions : **www.observatoire-sabarat.com**

Foyer rural

Une belle réussite pour le Foyer Rural le week-end de Pâques.

Salle comble le soir du loto et le lundi pour la traditionnelle omelette 70 personnes présentes.

Merci à tous les participants et un merci particulier à Bernard qui nous a fait cuire de belles omelettes appréciées par les convives.

Le Foyer organise une sortie pour **une balade sur le lot en septembre.**

Des flyers vous en informeront prochainement .

Le Foyer fait toujours appel à des bénévoles qui voudraient bien nous rejoindre.





Histoire et patrimoine

Daniel, Jean-Baptiste SOULA (1906-2001)

Instituteur à SABARAT, Député de l'Ariège

Daniel, Jean-Baptiste Soula, né le 05/02/1906 à GANAC (Ariège), est décédé le 15/02/2001 à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine).

La seconde guerre mondiale, partout en France, vit de belles carrières, commencées quelques années plus tôt, sombrer à la suite de choix fâcheux.

C'est la « chose » politique qui fera de Daniel Soula un des personnages importants de l'arrondissement de Pamiers, bien qu'ayant vu le jour à Ganac.

Tout jeune, le futur appaméen poursuit brillamment ses études qui le mènent vers l'école normale.

Son diplôme en poche, il parvient à se faire nommer comme instituteur à SABARAT.



En parallèle, il devient secrétaire fédéral S.F.I.O du département de l'Ariège. Daniel Soula fut élu député de l'Ariège, le 3 mai 1936, au second tour du scrutin, dans la circonscription de Pamiers, par 9766 voix sur 10298 suffrages exprimés, son concurrent n'en obtenant que 420.

Inscrit au groupe parlementaire socialiste, il appartient à la commission de la législation civile et criminelle, des postes, télégraphes et téléphones, de la santé publique.

Il déposa une proposition de loi tendant à compléter la loi du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre (1937) et présenta deux rapports, l'un sur le projet de loi augmentant le nombre des conseillers d'état en service extraordinaire, l'autre sur le projet de loi tendant à la ratification du décret instituant au profit du budget des P.T.T. une taxe sur le produit des recettes de publicité des postes de radiodiffusion privés. Il prit plusieurs fois la parole lors des discussions budgétaires concernant la santé publique et les postes, télégraphes et téléphones.

À la séance du 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Un décret de juillet 1939 a prorogé jusqu'au 31 mai 1942 le mandat des députés élus en mai 1936.